



L'ASSOCIATION EDUCATIVE DES AUTAS (AEDA)

située à AGEN (LOT ET GARONNE), intervenant dans le champ de la Protection de l'Enfance et gestionnaire :

- D'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) organisée en deux Unités Educatives d'Hébergement Modulable et Individualisé (UEHMI) - 18 garçons et filles âgés de 6 ans à 21 ans.
- D'un Centre Maternel appelé Service d'Aide aux Jeunes Mères (SAJM) - 18 places (futures mères et mères, mineures ou majeures, avec enfants de moins de trois ans).
- D'un Service Educatif de Placement Familial - 42 places, pour des enfants, adolescents et jeunes majeurs (0 à 21 ans).
- D'un dispositif d'Hébergements Diversifiés de 26 places, regroupant trois types de prestations : des mesures d'Action Educative en Milieu Naturel (AEMN) pour jeunes de 0 à 18 ans ; des mesures d'accueils séquentiels et Placements Educatifs A Domicile ; des mesures d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel pour des jeunes majeurs de moins de 21 ans.

recrute :

SURVEILLANT/E DE NUIT

CDI à temps partiel – 0,35 ETP

Missions : Assurer la sécurité matérielle (surveillance des locaux et matériels), physique, psychologique des personnes accueillies (nourrissons, enfants, adolescents, jeunes majeurs, adultes) pendant la période nocturne. Favoriser le bien-être et le repos des usagers par une présence apaisante.

Profil recherché : Sens des responsabilités - Capacités d'engagement, d'écoute, de médiation, d'observation et de travail en équipe, sens de l'organisation, sens des priorités - Adhésion au projet d'établissement - Capacité d'initiative, d'autonomie - Respect des règles de sécurité et des procédures - La certification de Surveillant/e de Nuit serait un plus - Permis B en cours de validité exigé.

Prise de fonction : Janvier 2023.

Spécificité du poste : Internat.

Rémunération : CCNT du 15 mars 1966. Rémunération de base avec reprise d'ancienneté selon expérience justifiée + sujétion d'internat + indemnité mensuelle « Métiers socio-éducatifs ».

Avantages sociaux : Congés d'ancienneté - Jours enfant malade - Participation aux transports en commun - Régime mutuelle et prévoyance.

CSE : Chèques vacances, chèques cadeaux, participation aux activités culturelles et sportives...

***Candidature à adresser par mail à l'attention de Monsieur Laurent BENHAMOU,
Directeur Général de l'AEDA, à : accueil@autas.fr***